



Réunion du Conseil Communautaire

le mardi 11 février 2020 à 19 heures

Salle du Conseil

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le mardi 11 février, à 19 heures 00 le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de Communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GASCHET

Date de la convocation du Conseil communautaire : mardi 4 février 2020

Étaient présents :

Francis BILLAULT, Jean-Claude BAGLAN, Jeannine GROSLERON, Fabien HOUZÉ, Michel COSNIER, Christian BENOIS, Nordine BOUMARAF, Dalila COUSTENOBLE, Gilles FILLIAU, Michèle LEMARIÉ-MAAREK, Brigitte VENGEON, Rudolf FOUCTEAU, Marc LEPRINCE, Jean-Pierre GASCHET, Guy SAUVAGE de BRANTES, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Daniel CHOISIS, Pierre DATTÉE, Marie-Claude FOUCHER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Emmanuelle RUIZ donne pouvoir à Michel COSNIER,
Manuela PEREIRA donne pouvoir à Daniel CHOISIS,
Bernard SUREL donne pouvoir à Marie-Claude FOUCHER,
Lydie ARHUR, Georges MOTTEAU, Christiane CHOMIENNE,

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum	16

1. Récapitulatif des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 janvier 2020

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 14 janvier 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. Demande de Subvention relative au Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT)

Le Conseil communautaire a autorisé le Président ou un Vice-Président à signer la demande de subvention du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable entre la Communauté de communes du Castelrenaudais et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire correspondant à 60 €/km (soit 24 420€ pour 407 kms) ainsi qu'une demande de contribution à la conception des outils de promotion (50% dans la limite de 8 000€ HT) et éventuellement des aménagements spécifiques de type passerelles à hauteur de 50% de la dépense, sur la base de 2 aménagements sur l'ensemble du réseau (2 X 6 000€ HT.) ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4. Modification des statuts du Pays Loire Touraine

Le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine.

STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE

5. Commerce de proximité – Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune de Les Hermites

Le Conseil communautaire a :

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente avec les réserves et les observations présentés dans la délibération,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région via le CRST et de l'Etat,
- autorisé le cas échéant Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente.

6. Règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise fixant le cadre d'intervention de la Région Centre Val de Loire

Le Conseil communautaire a :

- approuvé le règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise, défini ci-dessus et fixant le cadre d'intervention de la Région Centre Val de Loire ;
- définit l'intervention communautaire pour les investissements supérieurs à 100 000 €HT à hauteur de 10% des dépenses subventionnables pour les petites entreprises, à hauteur de 5% pour les moyennes et grandes entreprises ;
- plafonné l'intervention de la Communauté du Castelrenaudais à 22 500 € sur tout le territoire communautaire, octroyée sous réserve de l'éligibilité, donc sous réserve de la création d'emplois ;
- autorisé Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la Communauté de Communes ainsi que les conventions à venir avec les bénéficiaires et la Région.

7. Renaudais Création Développement – Attribution des aides

Le Conseil communautaire a :

- octroyé une subvention à l'entreprise décrite dans le tableau ci-dessous, et a autorisé Monsieur le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide

Nom de l'entreprise	Nom du ou des responsables	Commune	Création Développement Reprise	Type d'Investissement	Montant Subvention Proposée
UNE FILLE A NEW YORK	Noémie RIDET	Château-Renault	Développement	Aménagement du local Acquisition matériel	2 094 €

8. Territoires d'Industrie Grand Est Touraine – Animation mutualisée – plateforme RH - GPECT pour les entreprises du Grand Est Touraine - Subvention à la CCIT

Le Conseil communautaire a :

- annulé et remplacé la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 3 décembre 2019,
- soutenu la mise en œuvre de l'action n°2 du programme Territoires d'industrie,
- octroyer une subvention de 5 000 € / an maximum pendant 4 années à la CCIT ou à toute structure porteuse pour cofinancer le poste d'animateur piloté et mutualisé par les 3 associations d'entreprises du Grand Est Touraine, les collectivités et sous réserve du soutien pluri annuel de l'Etat et de la Région Centre Val de Loire,
- autorisé Monsieur le Président, ou un Vice-président, à négocier et à signer une convention pluripartite en ce sens ainsi que tout document relatif à ce projet et prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Autrèche

Le Conseil communautaire est invité à :

Le Conseil communautaire a :

- approuvé les évolutions apportées au Plan Local d'Urbanisme d'Autrèche dans le cadre de la modification n° 1 (modification du règlement écrit et graphique, introduction d'une orientation d'aménagement et de programmation, adaptation du rapport de présentation).
- approuvé la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Autrèche.
- prononcé l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser correspondant au périmètre de la ZAC « Porte de Touraine ».
- Autorisé e Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Groupement de commande : Étude pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

Le Conseil communautaire a :

- désigné Madame Dalila COUSTENOBLE en qualité de membre titulaire et Madame Isabelle SENECHAL en qualité de membre suppléant, conseillères communautaires élues membres de la Commission d'Appel d'Offres de groupement de commande pour l'étude de préfiguration PTRE,
- autorisé Monsieur le Président ou un Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

FINANCES

11. Fonds de concours pour le développement des espaces sportifs et ludiques accessibles aux jeunes : Avenant à la convention pour l'attribution du fonds de concours

Le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant à la convention du fonds de concours pour le développement prorogeant le versement du fonds de concours des espaces sportifs et ludiques accessibles aux jeunes, sur présentation jusqu'au 30 juin 2020 des factures acquittées et du tableau récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier et clôturé l'opération.

12. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux pour 2020

- **Le Conseil communautaire** a maintenu le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 22,26 % pour l'année 2020 qui sera appliqué sur l'ensemble des entreprises des communes membres de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

13. TASCOT - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2020

Le Conseil communautaire a maintenu à 1,05 le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOT à compter du 1^{er} janvier 2020.

14. Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) - Fixation des taux pour 2020

Le Conseil communautaire a :

- maintenu le taux sur le Foncier Bâti à 0% pour l'année 2020,
- maintenu le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,59% pour l'année 2020,
- maintenu la Taxe d'Habitation à 8,71% pour l'année 2020.

15. Budget Général - Vote du Compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget Général de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019.

16. Budget Immeubles de rapport - Vote du Compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget « Immeubles de rapport » de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019.

17. Budget Zones d'activités - Vote du Compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget « Zones d'activités » de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019.

18. Budget Ordures Ménagères - Vote du Compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget « Ordures Ménagères » de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019.

19. Budget SPANC - Vote du Compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget « SPANC » de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019.

20. Budget Général - Vote du Compte administratif 2019

Le Conseil communautaire :

- a désigné M. DATTÉE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- a approuvé le compte administratif comme suit :
 - La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'exercice 2019 de 31 911,60€, cumulé à l'excédent antérieur de 3 416 431,74€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 3 448 343,34€.
 - La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice 2019 de 22 080,80€, cumulé à l'excédent antérieur de 2 276 715,18€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 2 254 634,38€.
 - Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 121 571,58€.

21. Budget Immeubles de rapport - Vote du Compte administratif 2019

Le Conseil communautaire :

- a désigné M. DATTÉE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- a approuvé le compte administratif comme suit :
 - La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2019 de 97 111,85€ (résultat antérieur à 0,00€).
 - La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2019 de 231 214,01€, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 621 340,56€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2019 de 390 126,55€.
 - Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 410 117,74€.

22. Budget Zones d'activités - Vote du Compte administratif 2019

Le Conseil communautaire :

- a désigné M. DATTÉE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- a approuvé le compte administratif comme suit :
 - La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de l'exercice 2019 de 178 574,67 €, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 1 242 035,03 €, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 1 063 460,36€.
 - La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2019 de 710 008,10€, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 1 915 844,07€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2019 de 1 205 835,97€.
 - Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 48 158,24€.

23. Budget Ordures Ménagères - vote du Compte administratif 2019

Le Conseil communautaire :

- a désigné M. DATTÉE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- a approuvé le compte administratif comme suit :
 - La section d'exploitation fait apparaître un déficit de l'exercice 2019 de 47 518,32€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 94 340,94€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 46 822,62€.
 - La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2019 de 10 748,29€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 48 956,31€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 59 704,60€.

24. Budget SPANC - Vote du Compte administratif 2019

Le Conseil communautaire :

- a désigné M. DATTÉE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- a approuvé le compte administratif comme suit :
 - La section d'exploitation fait apparaître un déficit de l'exercice 2019 de 5 464,42€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 74 724,16€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 69 259,74€.
 - La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice 2019 de 84,00€, cumulé à l'excédent antérieur de 17 426,00€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2019 de 17 342,00€.

25. Budget Général - Affectation de résultats

Le Conseil communautaire a affecté les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Général qui seront repris au Budget Primitif 2020, soit 2 314 338,98 € en investissement au compte 001, et 3 495 165,96€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

26. Budget Immeubles de rapport - Affectation de résultats

Le Conseil communautaire a affecté les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Immeubles de rapport qui seront repris au Budget Primitif 2020 soit 390 126,55 € en dépenses d'investissement au compte 001, et 97 111,85€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

27. Budget Zones d'activités - Affectation de résultats

Le Conseil communautaire a affecté les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Zones d'activités présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2020 soit 1 205 835,97€ en dépenses d'investissement au compte 001, et 1 063 460,36€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

28. Budget SPANC - Affectation de résultats

Le Conseil communautaire a affecté les résultats de la section d'exploitation et d'investissement du budget SPANC présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2020 soit 17 342,00€ en dépenses d'investissement au compte 001, et de reporter 69 259,74€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

29. Budget Général – Approbation du budget primitif pour 2020

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Général pour 2020 :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 10 454 921,00€
- la section d'investissement s'équilibre à 4 232 038,00€ :

30. Budget Immeubles de rapport - Approbation du budget primitif pour 2020

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Immeubles de rapport pour 2020 :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 577 598,00€ :
- La section d'investissement s'équilibre à 908 029,00€ :

31. Budget Zones d'activités - Approbation du budget primitif pour 2020

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Zones d'Activités de rapport pour 2020 :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 3 203 376,00€.
- La section d'investissement s'équilibre à 5 330 436,00€ :

32. Budget SPANC - Approbation du budget primitif pour 2020

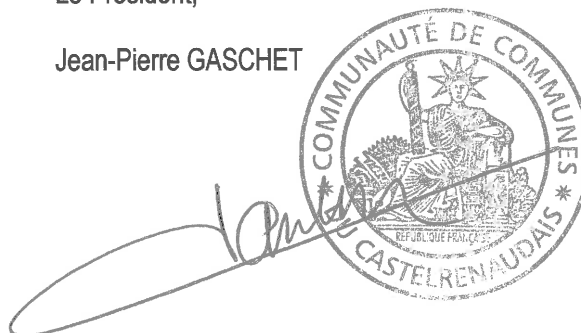
Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget SPANC pour 2020 :

- La section d'exploitation s'équilibre à 109 060,00 €.
- La section d'investissement s'équilibre à 17 342,00 €.

À Château-Renault, le 12 février 2020

Le Président,

Jean-Pierre GASCHET



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales